

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Corporation Éléments Critiques (la « Société ») s'engage à adopter des pratiques d'entreprises responsables et durables, notamment en ce qui concerne ses opérations, en vue d'améliorer les perspectives d'avenir de toutes les parties prenantes de la Société.

Le conseil d'administration a donc adopté la politique environnementale qui suit :

BUT

Fournir un cadre visant à mesurer le rendement environnemental des activités de la Société, en veillant à ce que la Société et son personnel respectent tous les règlements et engagements environnementaux connus et applicables.

OBJECTIF

Maintenir des normes environnementales élevées à l'intérieur des limites techniques et économiques afin d'assurer la sécurité du personnel, de préserver les ressources naturelles et de minimiser les impacts environnementaux des activités de la Société grâce à l'intégration diligente de technologies adaptées et à l'adoption de comportements responsables à toutes les étapes de l'activité minière.

Par conséquent, Corporation Éléments Critiques s'engage à :

- Mener ses opérations dans le respect de l'environnement en assurant le respect ou le dépassement des normes et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables;
- Attribuer les responsabilités et assurer une reddition de compte quant à la mise en œuvre de la politique environnementale de manière à ce que la performance environnementale soit un facteur important dans les procédures d'examen de la gestion;
- Fournir les ressources, le personnel et la formation requis afin que tous les employés connaissent leurs responsabilités et puissent les exercer, conformément à la politique environnementale;
- Communiquer ouvertement avec le personnel, les organismes de réglementation et la population sur les questions environnementales et répondre aux préoccupations relatives aux risques et impacts potentiels;
- Collaborer avec l'industrie, le public et les gouvernements afin d'élaborer des politiques, des lois et des règlements environnementaux;
- Mettre en place des pratiques de gestion exemplaires afin d'assurer la protection de l'environnement conformément aux normes de l'industrie.

En l'absence de règlements applicables :

- Mettre en œuvre des pratiques d'exploitation visant à minimiser l'utilisation et la production de matières dangereuses;
- Établir et maintenir des plans d'intervention d'urgence appropriés touchant l'ensemble des activités et les installations;
- Maintenir un programme d'auto-surveillance dans chaque de ses installations, afin d'assurer la conformité;
- Mener des évaluations environnementales périodiques de l'ensemble de ses opérations, élaborer et mettre en œuvre des plans d'action afin de corriger les lacunes potentielles dans les meilleurs délais;
- Assurer un suivi continu de la technologie et des réalisations environnementales afin de déterminer et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration;
- Définir des moyens de réviser ou d'améliorer les pratiques actuelles afin de réduire au minimum les impacts 'environnementaux, en rapportant régulièrement les résultats au conseil d'administration, et
- Encourager tous les employés à signaler à la direction tout écart connu ou soupçonné de la présente politique ou des procédures connexes.

Le conseil d'administration, le président et chef de la direction, ainsi que le personnel de la Société partagent la responsabilité de respecter cet engagement dans tous les champs d'application et tous les environnements où la Société mène ses activités.

L'application de cette politique est la responsabilité de tous les membres du personnel et de la direction, elle a été revue et approuvée par le conseil d'administration.

Préparé par :	Conseil d'administration
Approuvé :	18 mars 2014